



**Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils de la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 2 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Éric VILAIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

2 pouvoirs :

- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Michel PROUST, Mathias DIXNEUF

Absents : Philippe MORIN, Jacky PRINCAY

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 28 décembre 2018 ayant pour ordre du jour :

COMPTABILITE FINANCES FISCALITE

↳ PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

M. le Président expose

Dans le cadre de la création de la SPL Unitri sur laquelle vous avez validé la participation de la CCAVT par la délibération D. 2018-164 du 11 décembre 2018, le coordonnateur du groupement nous a alerté sur la nécessité de verser la part du capital relevant de la Communauté de communes à partir du compte 271 avant le 15 janvier 2019.

Or, pour tenir cette échéance, alors qu'aucun crédit n'est inscrit sur ce compte, il conviendrait de permettre de prendre cette décision en ajoutant ce point à l'ordre du jour.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibération n° D2019-001

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide la décision budgétaire suivante.

Budget	Section	Chapitre	Compte	Observations comptes	Dépenses	Recettes
Déchets	Investissement	21	2188	Autres immos	- 7 483,00 €	
		27	271	Titres immo	7 483,00 €	
TOTAL					0,00 €	0,00 €

ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**Délibération n° D2019-002**

- Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire autorise M. le Président à engager, liquider et mandater, sur l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et jusqu'au vote des budgets primitifs 2019, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2018, dans les conditions et limites prévues à l'article L.1612-1 du CGCT et selon le tableau défini ci-annexé.

MAISON DE SANTE A AIRVAULT**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE****Délibération n° D2019-003**

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Après délibération et par 23 voix pour et 1 abstention de membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- D'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Airvault avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Magalie BODIN pour un montant de 81 985 € HT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**AIDE ECONOMIQUE A UNE CREATION D'ENTREPRISE****Délibération n° D2019-004**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2252-1 et suivants
Vu les statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet concernant la compétence de l'EPCI en matière d'actions en faveur du développement économique sur son territoire
Vu le business plan de la SARL Ferme de d'Airvaudais
Vu le plan de financement prévisionnel fourni par la SARL Ferme de l'Airvaudais
Vu la proposition de financement de l'organisme bancaire NEF à la SARL Ferme de l'Airvaudais

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Airvaudais-Val du Thouet de la création de ce projet de yaourterie labellisée Bio

Après délibération et par 17 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- D'accorder à la SARL Ferme de l'Airvaudais une garantie d'emprunt à hauteur de 39% des 128 000 € empruntés sur une durée de quinze années pour la création d'un atelier de transformation, à savoir
 - Garantie dégressive au regard de l'évolution du capital restant dû de 50 000 € sur l'emprunt de 128 000 € réalisé auprès de la Société financière de la NEF :
 - Durée : 15 ans dont 12 mois de différé en remboursement du capital
 - Taux fixe de 3,20 %
 - Echéance : 168 mensualités de 946,27 €

QUESTIONS DIVERSES

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2019-001	Décision modificative n° 2018-005	7.1 Décisions budgétaires
D2019-002	Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget	7.1 Décisions budgétaires
D2019-003	Maison de santé à Airvault : Marché de maîtrise d'œuvre	1.1 Marchés publics
D2019-004	Aide économique à une création d'entreprise	7.4 Interventions économiques

PV sommaire affiché le 15 janvier 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET